

## Nomination des candidats

- a) N'importe quelle personne ou organisation (sportive ou autre) canadienne peut effectuer une nomination.
- b) Les membres du comité de sélection peuvent effectuer des nominations, mais chacun d'entre eux ne peut soumettre que deux (2) nominations au plus à chaque élection.
- c) Les nominations doivent être soumises à la directrice administrative de Racquetball Canada, par l'entremise du **formulaire de nomination au Temple de la renommée de Racquetball Canada**, qui doit inclure tous les renseignements pertinents au dossier et au mérite de la personne mise en nomination. Les nominations écrites à la main seront refusées.
- d) Chaque année, la date limite des nominations est à minuit, heure normale du Centre, le 31 janvier.

## Sélection des candidats

- a) Le conseil d'administration de Racquetball Canada met en place un comité de sélection du Temple de la renommée chargé d'accepter les nominations et de voter sur les nominés au Temple de la renommée.
- b) Au maximum deux (2) athlètes et un (1) bâtisseur seront intronisés chaque année. Il est souhaitable que des personnes soient intronisées tous les ans, mais ce n'est pas nécessaire.
- c) Pour reconnaître le fait que le Temple de la renommée est institué longtemps après les débuts du racquetball, si bien qu'il y a de nombreux candidats méritants, des membres supplémentaires du Temple de la renommée seront intronisés la première année du programme du Temple de la renommée. À cette occasion, le comité de sélection choisira six (6) nominés, dans les catégories soit des athlètes soit des bâtisseurs, ou une combinaison des deux, qui seront intronisés à titre de membres d'honneur.
- d) Tout athlète ou bâtisseur qui a été mis en nomination, mais qui n'a pas été élu par le comité de sélection du Temple de la renommée (ci-après le «comité de sélection») demeure admissible à être considéré au cours des trois (3) années suivantes. À la fin de la période de trois ans de nomination sans élection au Temple de la renommée, le nom de cet athlète ou bâtisseur sera retiré de la considération jusqu'à ce qu'il soit remis en nomination. Cependant, une période de deux (2) ans doit s'écouler avant qu'il puisse être mis à nouveau en nomination.
- e) Des nominations posthumes peuvent être faites dans les deux catégories.

## Catégories

- a) **Athlète**
  - i. À titre individuel - un(e) concurrent(e) à une ou plusieurs épreuves individuelles, ou un(e) membre exceptionnel(le) d'une équipe.
  - ii. Équipe - Une équipe qui comporte plusieurs athlètes (comme le double, les athlètes participant à une épreuve par équipes, ou une équipe nommée pour une compétition spécifique), et qui obtient un résultat exceptionnel en groupe.

**b) Bâtitseur**

- i. Une personne, ou un groupe de personnes dont les efforts à titre de leaders, d'administrateurs, d'officiels, d'entraîneurs, de dirigeants ou de journalistes, ou dans d'autres rôles, qui ont apporté une contribution exceptionnelle au racquetball.

**Critères de sélection**

**a) Athlète**

- i. Toute personne ou équipe (amateur ou professionnel) ayant connu une réussite exceptionnelle et extraordinaire au Canada, ou à titre de Canadien(ne) concourant à l'étranger, ayant fait preuve d'une attitude et (ou) de caractéristiques personnelles exemplaires, et qui a apporté une contribution majeure au racquetball et (ou) à la société canadienne.
- ii. Les athlètes ne sont pas pris en compte pour l'intronisation tant que trois (3) années ne se sont pas écoulées depuis leur retraite des principales compétitions, ou depuis une prouesse sportive exceptionnelle justifiant une reconnaissance spéciale.

**b) Bâtitseur**

- i. Toute personne ayant fait une contribution exceptionnelle et extraordinaire au sport amateur ou professionnel au Canada, mis à part à titre d'athlète, qui a fait preuve de valeurs et (ou) de caractéristiques personnelles exemplaires, et qui a apporté une contribution majeure au sport et (ou) à la société canadienne.
- ii. Les promoteurs, commanditaires ou collecteurs de fonds professionnels ne sont pas admissibles à être intronisés au Temple de la renommée.
- iii. Un(e) bâtisseur(euse) peut être soit actif, soit inactif, au moment où sa candidature est prise en compte.

**Soumettre à :**

Cheryl Adlard  
Directrice administrative de Racquetball Canada  
145 Pacific Avenue  
Winnipeg, MB. R3B 2Z6  
ed.rbcanda@sportmanitoba.ca

### **Personne mise en nomination**

Nom :

Nom de jeune fille :

Adresse civile / Boîte postale :

Communauté & Province ou État :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Catégorie : (cochez la bonne)

Athlète individuel(le)

Athlète d'une équipe

Bâtisseur / Bâtisseuse

Date et lieu de naissance :

Année de la retraite (pour les nominations de la catégorie des athlètes) :

Si la personne est décédée, date du décès :

Veillez fournir une photo de la personne mise en nomination, en format électronique si disponible. N'hésitez pas à joindre des informations supplémentaires au formulaire rempli.

### **Mis(e) en nomination par :**

Nom :

Adresse civile / Boîte postale :

Communauté & Province ou État :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Date de la nomination :

Signature de la personne qui met en nomination:

## Accomplissements & Contributions

- Faites la liste de tous les principaux résultats et contributions de la personne en nomination qui, selon vous, justifient qu'elle mérite d'être considérée pour être intronisée au Temple de la renommée.
- Indiquez : a) l'année où elle a commencé à faire du racquetball; et b) l'année où elle a pris sa retraite du racquetball; et c) les années où elle n'a pas été impliquée (le cas échéant).
- Pour les nominations dans la catégorie des athlètes ou équipes, faites la liste des résultats importants obtenus, par type de compétition, à savoir : Championnat provincial, Championnat canadien, Championnat panaméricain, Jeux panaméricains, Championnat du monde, en précisant l'année, ainsi que toute autre médaille ou tout autre résultat significatif. (Nota : Racquetball Canada peut aider à retrouver certaines informations sur les résultats internationaux et les titres nationaux des candidats).

---

## Valeurs et caractéristiques personnelles

- Décrivez de quelle manière la personne en nomination est un modèle de valeurs et caractéristiques personnelles exemplaires.

### **Contribution au sport et à la société canadienne**

- Décrivez de quelle manière la personne en nomination a apporté une contribution majeure à son sport et (ou) à la société canadienne.

---

## Prix et reconnaissances

- Faites la liste des autres prix et honneurs décernés à la personne en nomination pendant son implication en racquetball et (ou) après sa retraite. Indiquez la date du prix, son nom, l'endroit où il a été remis, et son commanditaire.
- Il n'est pas nécessaire que cela ait une relation avec le racquetball, et cela peut avoir un lien avec sa contribution à la société canadienne.

## Renseignements généraux



- 
- Donnez tout commentaire ou information qui, selon vous, soutiendrait encore davantage l'élection du candidat ou de la candidate au Temple de la renommée.